

**RAPPORT SUR LE  
TRAVAIL FORCÉ ET  
L'ESCLAVAGE MODERNE  
D'INVESTISSEMENTS PSP**

Office d'investissement des régimes de pensions  
du secteur public

PSP Investments Holding Europe Ltd

# TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
PARTIE 1 : STRUCTURE, ACTIVITES, ET CHAINES D'APPROVISIONNEMENT .....	3
1.1 Structure.....	3
1.2 Activités .....	3
1.3 Chaînes d'approvisionnement.....	4
PARTIE 2 : MESURES POUR PREVENIR ET ATTENUER LES RISQUES RELATIFS AU RECOURS AU TRAVAIL FORCE ET A L'ESCLAVAGE MODERNE.....	4
PARTIE 3 : POLITIQUES ET PROCESSUS DE VERIFICATION DILIGENTE (DILIGENCE RAISONNABLE)...	5
3.1 Politiques.....	5
3.2 Processus de vérification diligente (diligence raisonnable) .....	6
PARTIE 4 : ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES RELATIFS AU RECOURS AU TRAVAIL FORCE ET A L'ESCLAVAGE MODERNE.....	7
PARTIE 5 : MESURES DE REMEDIATION.....	8
PARTIE 6 : FORMATION DES EMPLOYES .....	8
PARTIE 7 : ÉVALUATION DE L'EFFICACITE .....	8
PARTIE 8 : APPROBATION ET SIGNATURE .....	10
A. OIRPSP.....	10
B. PSPIHE .....	10

# Introduction

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« OIRPSP ») s'engage à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise et de conduite éthique. Depuis août 2014, l'OIRPSP est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. Dans le cadre de notre engagement, nous nous efforçons de continuellement améliorer nos processus visant à prévenir et à atténuer les risques relatifs au recours au travail forcé, au travail des enfants et à d'autres formes d'esclavage moderne (y compris, notamment, la traite de personnes, l'esclavage et la servitude) (« travail forcé et esclavage moderne ») dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Le présent rapport est soumis par l'OIRPSP et PSP Investments Holding Europe Ltd (« PSPIHE ») et collectivement, « Investissements PSP » ou « nous » conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada (la « Loi ») et par PSPIHE conformément à l'article 54 du Modern Slavery Act 2015 du Royaume-Uni (le « MSA »), pour l'exercice financier commençant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024.

## PARTIE 1 : Structure, activités, et chaînes d'approvisionnement

### 1.1 Structure

L'OIRPSP est une société d'État créée en septembre 1999 par le Parlement du Canada en vertu de la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (la « Loi sur l'OIRPSP »). PSPIHE est constituée en vertu de la *Companies Act 2006* du Royaume-Uni (telle que modifiée de temps à autre) et est gérée à partir de l'Angleterre.

Pour en savoir plus sur la structure de gouvernance en matière d'investissement d'Investissements PSP, veuillez consulter notre dernier [Rapport annuel](#) et notre [Rapport sur l'investissement durable](#).

Au 31 mars 2024, Investissements PSP employait environ 985 personnes réparties entre notre siège social à Ottawa, notre bureau principal à Montréal et nos bureaux de New York, de Londres et de Hong Kong.

### 1.2 Activités

L'OIRPSP est l'un des plus grands investisseurs de régimes de pensions au Canada. Il gère les montants qui lui sont transférés par le gouvernement du Canada pour la capitalisation des prestations accumulées depuis le 1er avril 2000 par les participants aux régimes de pensions de la fonction publique du Canada, des Forces canadiennes (Force régulière), de la Gendarmerie royale du Canada et, depuis le 1er mars 2007, des Forces canadiennes (Force de réserve) (collectivement, les « régimes »).

Conformément à la Loi sur l'OIRPSP, le mandat officiel de l'OIRPSP est le suivant:

- (i) Gérer les sommes qui lui sont transférées en vertu de lois du Parlement dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires visés par ces lois, et
- (ii) Placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu du financement et des principes et exigences des régimes ainsi que de l'aptitude de ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations financières.

La stratégie de l'OIRPSP prévoit une diversification par région géographique, par secteur et par produit d'investissement. Le portefeuille de l'OIRPSP est diversifié et comprend des investissements dans les marchés des capitaux, les placements privés, les titres de créance, l'immobilier, les infrastructures et les ressources naturelles. Pour en savoir plus sur l'OIRPSP, y compris ses actifs sous gestion nets, veuillez consulter notre dernier [Rapport annuel](#).

PSPIHE est une plateforme d'investissement de l'OIRPSP. Tous les investissements et toutes les recommandations doivent être faits en conformité avec les politiques et procédures d'approbation applicables de l'OIRPSP.

L'OIRPSP et PSPIHE achètent des marchandises au Canada ou ailleurs pour mener à bien leurs activités.

Du fait de ses investissements, l'OIRPSP pourrait également être considéré comme contrôlant certaines entités qui pourraient participer à la production, à la vente et à la distribution de marchandises au Canada ou ailleurs, ou à l'importation au Canada de marchandises produites à l'extérieur du Canada. Les entités qui composent le portefeuille d'investissement existant de l'OIRPSP disposent de leur propre structure de gouvernance et de leurs propres équipes de gestion, et les profils de risque, les politiques, les processus de vérification diligente et les actions de ces entités restent indépendants et peuvent être significativement différents de ceux de l'OIRPSP. Ces entités ne sont pas visées par le présent rapport.

### 1.3 Chaînes d'approvisionnement

Investissements PSP achète un éventail de biens et de services auprès de fournisseurs externes pour mener à bien ses activités, y compris des services professionnels, comme des services de conseil, juridiques et de recrutement, des fournitures de bureau, du matériel informatique et des logiciels, des services de maintenance et d'entretien ainsi que des services de voyage. Les achats d'Investissements PSP sont principalement gérés de manière centralisée depuis son bureau de Montréal. Toutefois, PSPIHE et d'autres filiales de l'OIRPSP<sup>1</sup> peuvent acheter des biens comme des fournitures de bureau pour soutenir les activités des bureaux d'Investissements PSP.

Au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 2024, Investissements PSP a acheté des biens et des services auprès d'environ 851 fournisseurs de 37 pays dans le cadre de ses opérations et de ses activités d'investissement. Nos 75 principaux fournisseurs ont représenté 80 % de nos dépenses. Environ 80 % de nos dépenses ont été effectuées auprès de fournisseurs établis au Canada et aux États-Unis d'Amérique.

## PARTIE 2 : Mesures pour prévenir et atténuer les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne

De manière générale, au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 2024, Investissements PSP a pris les mesures suivantes pour prévenir et/ou atténuer les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons constitué un groupe de travail chargé exclusivement des questions liées au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne pour superviser nos efforts de prévention et/ou d'atténuation des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne;
- Nous avons procédé à une évaluation externe de nos politiques et procédures concernant les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne;
- Nous avons réalisé une cartographie de nos chaînes d'approvisionnement directes pour les biens et les services ainsi qu'une évaluation interne des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne susceptibles d'être présents dans ces chaînes d'approvisionnement;
- Nous avons élaboré une formation pour nos équipes sur le travail forcé et l'esclavage moderne;

<sup>1</sup> D'autres filiales de l'OIRPSP achètent des marchandises au Canada ou ailleurs pour mener à bien leurs activités, mais ces achats ne représentent que des transactions très mineures. Selon les directives à l'intention des institutions fédérales publiées par Sécurité publique Canada, ces filiales ne font donc pas rapport aux termes de la Loi.

- Nous avons conçu et mis à jour nos cadres, procédures ou outils afin d'améliorer notre capacité à cerner et à atténuer les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement directes en biens et services;
- Nous travaillons actuellement sur l'élaboration d'un Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs ») qui définira les normes qu'Investissements PSP s'attendra à ce que ses fournisseurs directs de biens et de services respectent, y compris l'interdiction de toute forme de travail forcé et d'esclavage moderne.

Ces mesures sont présentées plus en détail dans le présent Rapport.

## PARTIE 3 : Politiques et processus de vérification diligente (diligence raisonnable)

### 3.1 Politiques

Investissements PSP a établi des politiques et des procédures visant à promouvoir l'intégrité et la responsabilité d'entreprise dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Les contrôles et processus définis dans ces politiques et procédures, bien que n'ayant pas été spécifiquement conçus pour cibler les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne, encouragent et soutiennent nos employés et consultants dans l'évaluation et la gestion des risques liés aux droits de la personne, au développement durable et au respect de la réglementation. Les principales politiques et procédures qui ont soutenu l'approche d'Investissements PSP à l'égard de la gestion des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne au cours de cet exercice sont les suivantes :

<p>Nos lieux de travail</p>	<p>Notre Code de conduite (le « Code »), le Manuel de l'employé et du consultant et les règles qui s'y rapportent décrivent les principes directeurs et les lignes directrices communs que les administrateurs, les employés et les consultants d'Investissements PSP doivent respecter. Il s'agit notamment d'agir de manière appropriée et avec intégrité, de promouvoir le respect, l'inclusion et l'équité sur les lieux de travail, et de favoriser un environnement de travail sûr, respectueux et responsable. Le Code fait état de la ligne de signalement qui permet le signalement de préoccupations ou de violations du Code sans crainte de représailles. Le non-respect du Code peut entraîner des mesures disciplinaires.</p>
<p>Notre approche de gestion des activités en fonction des risques</p>	<p>Notre Énoncé sur l'appétit pour le risque décrit notre appétit, notre attitude et notre tolérance à l'égard de divers risques susceptibles de survenir dans le cadre de nos activités et, à ce titre, vise à fournir des critères de base pour nos procédures de vérification diligente. L'Énoncé sur l'appétit pour le risque peut prendre en compte des considérations liées au travail forcé et à l'esclavage moderne exposées dans le cadre de nos risques liés à l'investissement et de nos risques non liés à l'investissement, notamment : les risques pour les personnes; les risques juridiques, contractuels ou réglementaires découlant du non-respect de lois ou de règlements; les risques de criminalité financière et de fraude; et les risques opérationnels (y compris en matière de santé et de sécurité).</p> <p>Nous disposons également de politiques et de procédures en matière d'investissement durable qui favorisent la prise en compte de facteurs de durabilité importants, ainsi que d'autres cadres et lignes directrices qui renforcent notre approche en matière de vérification diligente de la réputation. Ces politiques et procédures visent à atténuer le risque de problèmes importants relatifs à nos</p>

	investissements, y compris des problèmes relatifs au travail forcé et à l'esclavage moderne.
Notre approvisionnement en biens et services	Notre Politique d'approvisionnement et les procédures connexes régissent notre approche en matière de pratiques d'approvisionnement transparentes et équitables. Investissements PSP élabore actuellement un Code des fournisseurs à l'intention de ses fournisseurs directs de biens et de services, comme décrit ci-dessous dans la section « Processus de vérification diligente (diligence raisonnable) » – « Notre approvisionnement en biens et services ».

La surveillance des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne au niveau du conseil d'administration incombe principalement i) au Comité de placements et de risques qui supervise la fonction d'investissement et de gestion des risques d'Investissements PSP; ii) au Comité de gouvernance, qui est chargé de surveiller les activités d'investissement durable d'Investissements PSP et de surveiller le respect du Code; et iii) au Comité d'audit, qui examine et approuve la Politique d'approvisionnement d'Investissements PSP.

### **3.2 Processus de vérification diligente (diligence raisonnable)**

Investissements PSP a mis en place ou élaboré des processus de vérification diligente ou des outils destinés à cerner et à évaluer les situations susceptibles d'avoir des répercussions négatives et importantes sur nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, à suivre la mise en œuvre des mesures visant à résoudre ces situations et leurs résultats dans le cadre de nos activités, à communiquer la façon dont ces répercussions sont traitées et à prévoir des mesures correctives appropriées.

#### **a. Nos lieux de travail**

Investissements PSP présente généralement un risque plus faible de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne sur nos lieux de travail, car nous faisons appel à des employés ou à des consultants qualifiés, permanents et à temps plein, dont le salaire n'est pas inférieur au salaire de subsistance. Avant d'entrer au service d'Investissements PSP, les employés et consultants potentiels font l'objet de vérifications préalables.

Nos employés et consultants sont tenus de respecter notre Code, ainsi que les règles et politiques applicables. Leurs responsabilités et obligations aux termes de ces documents leur sont régulièrement rappelées.

#### **b. Notre approche de gestion des activités en fonction des risques**

Avant de réaliser un investissement, nos équipes de placement effectuent une vérification diligente et/ou s'appuient sur des évaluations de risques pour déterminer si une relation ou un investissement est approprié et conforme aux

politiques d'Investissements PSP ainsi qu'à sa tolérance au risque. Notre procédure de vérification diligente des investissements comprend l'identification et l'évaluation de risques importants liés au développement durable, y compris les répercussions négatives et importantes sur les droits de la personne, comme le travail forcé et l'esclavage moderne. Au cours de cet exercice, nous avons également mis à jour nos outils afin d'améliorer notre capacité à cerner les pays et les secteurs qui présentent des risques plus élevés en matière de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne.

Les risques importants, qui peuvent inclure les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne, cernés dans le cadre de la vérification diligente des investissements ou au cours du cycle d'investissement ultérieur à l'occasion d'un suivi continu, sont portés à la connaissance de l'échelon approprié au sein de l'organisation pour une discussion plus approfondie et une communication de la façon dont ces répercussions sont ou seront traitées.

Pour en savoir plus sur notre approche en matière d'intégration de facteurs liés au développement durable, y compris les risques éventuels en matière de droits de la personne, veuillez consulter notre dernier [Rapport sur l'investissement durable](#).

### c. Notre approvisionnement en biens et services

Investissements PSP travaille actuellement sur l'élaboration d'un Code des fournisseurs qui définira les normes qu'Investissements PSP s'attendra à ce que ses fournisseurs directs respectent. Le Code des fournisseurs comprendra des clauses relatives à des conditions de travail justes et sécuritaires, à une rémunération appropriée et à l'interdiction de toute forme de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne. Investissements PSP s'attendra à ce que les fournisseurs adoptent le Code des fournisseurs s'ils ne disposent pas de leur propre code.

Au cours de cet exercice financier, nous avons également mis à jour nos outils afin d'améliorer notre capacité à cerner les pays ou les secteurs qui présentent des risques plus élevés en matière de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement directes de biens et de services.

En outre, notre équipe responsable de l'approvisionnement a reçu une formation de sensibilisation sur le travail forcé et l'esclavage moderne (comme décrit ci-dessous), ainsi qu'une formation sur nos outils actualisés.

## PARTIE 4 : Évaluation et gestion des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne

Tel qu'indiqué ci-dessus, Investissements PSP présente généralement un risque plus faible de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne sur nos lieux de travail.

Afin de remplir son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié composé d'investissements dans différentes catégories d'actifs. Les investissements dans certains pays ou secteurs peuvent présenter des risques plus élevés en matière de recours au travail forcé ou à l'esclavage moderne.

Nos cadres, processus et outils actualisés visent à améliorer notre capacité à cerner les risques importants relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans nos activités d'investissement privées en fonction de certains facteurs, notamment ceux figurant dans la liste annuelle préparée par le Bureau of International Labor Affairs (« ILAB ») et publiée par le ministère du Travail des États-Unis. Cette liste décrit les biens et les pays de provenance pour lesquels l'ILAB a des raisons de croire qu'ils ont été produits par le travail des enfants ou le travail forcé.

Nous avons également réalisé une cartographie préliminaire des chaînes d'approvisionnement directes d'Investissements PSP pour l'acquisition de biens et services par pays ou type de bien et, en nous appuyant sur cette cartographie, nous avons procédé à une évaluation interne des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne susceptibles d'être présents dans ces chaînes d'approvisionnement. Selon notre évaluation interne, nos chaînes d'approvisionnement directes présentent un risque plus faible de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne.

La gestion des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne repose sur les efforts et la collaboration de plusieurs fonctions.

## **PARTIE 5 : Mesures de remédiation**

Investissements PSP mise sur l'utilisation de ses mécanismes de signalement existants pour déceler les incidents ou les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne chez Investissements PSP et, là où cela est approprié, dans le cadre de notre approche à la remédiation du travail forcé et de l'esclavage moderne.

Investissements PSP dispose d'une ligne de signalement qui permet le signalement de préoccupations ou de violations du Code sans crainte de représailles. Cette ligne est disponible et accessible sur le site Web d'Investissements PSP et les utilisateurs peuvent effectuer des signalements en toute confidentialité, sans crainte de représailles. Les préoccupations ou les violations signalées au moyen de la ligne de signalement sont communiquées au responsable de la conformité de l'OIRPSP et au Comité de gouvernance. Diverses mesures peuvent être prises pour enquêter sur les plaintes reçues et y répondre. La mesure appropriée dans chaque cas est déterminée après consultation des équipes appropriées et pourrait inclure, le cas échéant, des mesures de remédiation pour la perte de revenus.

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2024, Investissements PSP n'a reçu aucune plainte et n'a découvert aucune situation en lien avec le travail forcé et l'esclavage moderne concernant ses lieux de travail ou ses chaînes d'approvisionnement par l'entremise de la ligne de signalement.

## **PARTIE 6 : Formation des employés**

Investissements PSP estime que la formation est importante pour sensibiliser le personnel de l'organisation et renforcer ses capacités à atténuer les risques et à porter les préoccupations à la connaissance des échelons appropriés. De la formation est dispensée de façon continue, y compris au cours du dernier exercice, en lien avec notre Code, nos politiques de ressources humaines, la conformité et le thème plus général de l'investissement durable.

Investissements PSP a élaboré une formation obligatoire pour les employés et les consultants concernés d'Investissements PSP sur la reconnaissance des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne, en mettant notamment l'accent sur les principes clés énoncés dans la Loi et la MSA. Les séances de formation ont commencé au cours du dernier exercice et se poursuivront en 2024.

Tous les employés et consultants sont informés de l'existence de la ligne de signalement dans le cadre de la formation sur le Code. Les nouveaux employés sont tenus de suivre une formation sur le Code au moment de leur entrée en fonction, et tous les employés et consultants doivent suivre une formation annuelle obligatoire sur le Code. En 2024, Investissements PSP ajoutera de l'information sur le travail forcé et l'esclavage moderne dans sa formation obligatoire sur le Code afin de favoriser l'accroissement de la sensibilisation de son personnel.

Des séances de formation sont également organisées régulièrement afin d'informer les employés concernés des tendances, des risques et des opportunités liés au développement durable, et afin de leur fournir des outils appropriés pour cerner et évaluer les risques liés au développement durable, y compris les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne.

## **PARTIE 7 : Évaluation de l'efficacité**

Notre approche en matière d'évaluation de l'efficacité des mesures visant à prévenir et à atténuer les risques relatifs



au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement consiste à :

- Recueillir et surveiller des données sur nos lieux de travail obtenues au moyen de sondages auprès des employés ou de nos mécanismes de signalement;
- Suivre la participation des employés à la formation sur le Code;
- Surveiller les points de données relatifs au comportement éthique et au développement durable; et
- Procéder à des examens réguliers de nos politiques et procédures, y compris celles qui soutiennent la prévention et l'atténuation des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne.

Investissements PSP reconnaît que l'examen et l'évaluation des mesures prises pour évaluer et gérer le travail forcé et l'esclavage moderne ainsi que d'autres enjeux liés aux droits de la personne dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement constitueront un processus en continu et évolutif. L'objectif d'Investissements PSP est de continuer l'examen de son approche relative à l'évaluation de l'efficacité.

## PARTIE 8 : Approbation et signature

### A. OIRPSP

Conformément aux exigences de la Loi, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'OIRPSP. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

#### **Martin Glynn**

Président du conseil d'administration de l'OIRPSP



« J'ai le pouvoir de lier l'OIRPSP. »

28 mai 2024

### B. PSPIHE

PSPIHE s'engage à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration de PSPIHE est le principal responsable de l'établissement des rapports prévus par la législation britannique (y compris la MSA), en collaboration avec le secrétaire de la société.

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de PSPIHE le 19 avril 2024 et signée par deux administrateurs.

#### **Nicola Tassell**

Administratrice de PSPIHE



23 mai 2024

#### **Michael Adams**

Administrateur de PSPIHE



23 mai 2024